

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 7 novembre 2018 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac**

---

**Présents :**

AIX LES BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
CHANAZ  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
CHINDRIEUX  
CONJUX  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
GRESY SUR AIX  
MERY  
MOUXY  
ONTEX  
PUGNY-CHATENOD  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE  
SAINT OURS  
ST PIERRE DE CURTILLE  
SERRIERES EN CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
VIONS  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Dominique DORD  
Michel FRUGIER  
Blandine BELLANCA  
Jean-Marc DRIVET  
Marie-Pierre FRANÇOIS  
Jean-Claude CROZE  
Yves HUSSON  
Nicole FALCETTA  
Marie-Claire BARBIER  
Claude SAVIGNAC  
Nicolas JACQUIER  
Bernard MARIN  
Robert CLERC  
Eudes BOUVIER  
Gabrielle KOEHREN  
Jacques CURTILLET  
Jean-Guy MASSONNAT  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ  
Christian REBELLE  
Sylvie L'HEDEVER  
Denise de MARCH  
Jean-Claude LOISEAU  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE MONTCEL  
MOTZ

Renaud BERETTI  
Jean-Christophe EICHENLAUB  
Olivier BERTHET

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE  
Christophe DERIPPE  
Jean-François BRAISSAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Martine REVOL  
Julie ECALARD  
Véronique MERMOUD  
Hanane MAJID  
Wassila BOUJNANE  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Entrelacs  
Entrelacs  
Entrelacs  
Directeur Général des services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur du Pôle Eau  
Directrice de cabinet  
Chargé de mission Communication  
Responsable Urbanisme – Foncier – Habitat  
Responsable Habitat – Politique de la Ville  
Assistante service Urbanisme – Foncier - Habitat  
Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 18 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (26 présents et 26 votants).



## DÉLIBÉRATION

N° : 3      Année : 2018  
Exécutoire le : 09 NOV. 2018  
Affichée le : 09 NOV. 2018  
Visée le : 09 NOV. 2018

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°2016-14 : Fourniture en réactifs des usines de dépollution de Grand Lac Lots 1,2 et 3 – Avenant n°1 - Changement de base indiciaire

Monsieur le Président rappelle la passation d'un marché à bons de commandes pour la fourniture en réactifs. Ce marché est décomposé en trois lots :

- Lot n°1 : Fourniture de Chlorure Ferrique pour les usines d'Aix les Bains et du Bourget du Lac,
- Lot n°2 : Fourniture de Chaux éteinte pour l'usine d'Aix les Bains,
- Lot n°3 : Fourniture d'Acide Sulfurique, Lessive de soude en vrac et en container, Hypochlorite de soude pour l'usine d'Aix les Bains.

Grand Lac a confié à l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES PLATRET, domiciliée 27 rue de Montréal à ANNEMASSE la fourniture en réactifs des usines de Grand Lac (sites de Aix-les-Bains et du Bourget du lac) dans le cadre du lot 1 et 3., le lot 2 a été attribué à la société UNIVAR 17 avenue Louison Bobet – Val de Fontenay – 94 132 FONTENAY SOUS BOIS cedex

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'un an renouvelable trois fois, à compter de la notification, intervenue le 13 juillet 2016.

Pour le lot 1, le montant minimum annuel est de 60 000.00 € HT et le maximum annuel de 140 000 € HT.

Pour le lot 2, le montant minimum annuel est de 4 000.00 € HT et le maximum annuel de 12 000 € HT.

Pour le lot 3, le montant minimum annuel est de 25 000.00 € HT et le montant maximum annuel de 60 000 € HT.

#### Objet de l'avenant n°1 - Lot n°1, 2 et 3 :

L'indice de révision des prix 201300 « autres produits chimiques inorganiques de base » (indice le Moniteur) a été supprimé en septembre 2017.

Pour prolonger un ancien indice, il est possible d'utiliser un coefficient de raccordement. L'Insee propose un coefficient de raccordement pour chaque index, il suffit de prolonger l'ancien index(201300), en multipliant l'index de la nouvelle base(010534603) par le coefficient de raccordement. Ainsi, il convient de modifier la formule de révision des prix précisée à l'article 4.4 du CCAP avec le nouvel indice mentionné dans le Moniteur, à savoir l'indice 010534603, avec un coefficient de raccordement de 1,29112.

Cet avenant n'a pas d'impact financier car le coefficient de raccordement entre le nouveau et l'ancien indice ne modifie pas l'évolution des prix définie dans le marché initial.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 aux lots n°1, 2 et 3 du marché 2016-14,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 7 novembre 2018

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Marché n°2016 - 14  
FOURNITURE EN REACTIFS DES USINES  
DE DEPOLLUTION DE GRAND LAC**

**LOT N°1**

Lot n° 1 : Fourniture de Chlorure Ferrique pour les usines d'Aix les Bains, du Bourget du Lac

**AVENANT N°1**

**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget** domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

**D'UNE PART,**

**ET**

**PRODUITS CHIMIQUES PLATRET**, domiciliée 27 rue de Montréal Zone Industrielle BP 458 74108 ANNEMASSE, et désigné ci-après par l'expression « Produits Chimiques Platret »

**D'AUTRE PART,**

## **ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ**

Par marché de fournitures relatif à la fourniture en réactifs, Grand Lac a confié à l'entreprise **PRODUITS CHIMIQUES PLATRET**, domiciliée 27 rue de Montréal Zone Industrielle BP 458 74108 ANNEMASSE la fourniture en réactifs des usines de Grand Lac ( site de Aix-les-Bains et du Bourget du lac) dans le cadre du lot 1&3 et pour un montant de

Objet	Montant minimum annuel €HT	Montant maximum annuel €HT
Lot 1	60 000	140 000

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure marché de fourniture à bon de commandes, décomposé en trois lots :

**Lot n° 1** : Fourniture de Chlorure Ferrique pour les usines d'Aix les Bains, du Bourget du Lac

**Lot n° 2** : Fourniture de Chaux éteinte pour l'usine d'Aix les Bains

**Lot n° 3** : Fourniture d'Acide Sulfurique, Lessive de soude en vrac et en container, Hypochlorite de soude pour l'usine d'Aix les Bains

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

L'indice de révision des prix 201300 : indice « autres produits chimiques inorganiques de base » (indice le Moniteur) a été supprimé en septembre 2017

Ainsi, il convient de modifier la formule de révision des prix précisée à l'article 4.4 du CCAP avec le nouvel indice mentionné dans le Moniteur, à savoir l'indice 010534603.

La nouvelle formule de révision s'effectue dans les conditions suivantes :

Soit :

C<sub>n</sub> : coefficient de révision des prix

I<sub>n</sub> : Indice des prix connus à la date de révision des prix ;

I<sub>n0</sub> : Indice des prix au mois zéro soit 07/2016

010534603 : indice « autres produits chimiques inorganiques de base » (indice le moniteur)

La série 201300, en base 2010, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010534603, en base 2015, avec le coefficient de raccordement **1,2912**.

Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2017, il faut multiplier les indices de la nouvelle série par le coefficient.

TRTP : indice transport travaux publics (indice le moniteur)

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( 0.2 \times \frac{\text{TRTP}(n)}{\text{TRTP}(n_0)} + 0.8 \times \frac{010534603 \times 1.2912(n)}{201300(n_0)} \right)$$

Pour exemple sur l'année 2018-2019 date de révision à la date anniversaire de la notification du marché : 14 juillet 2018 au 13 juillet 2019

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( 0.2 \times \frac{\text{TRTP}(n)}{\text{TRTP}(n_0)} + 0.8 \times \frac{010534603 \times 1.2912(n)}{201300(n_0)} \right)$$

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( (0.2 \times 108.1/104.1) + 0.8 \times (116.5 \times 1.2912/124.2) \right)$$

Cn= 1,150114016

**ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER**

Cet avenant n'a pas d'impact financier car le coefficient de raccordement entre le nouveau et l'ancien indice ne modifie pas l'évolution des prix définie dans le marché initial.

**ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

**Pour la société PLATRET,**

**Pour Grand Lac**

Jean Guy MASSONNAT  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Marché n°2016 - 14  
FOURNITURE EN REACTIFS DES USINES  
DE DEPOLLUTION DE GRAND LAC**

**LOT N°2**

**Lot n° 2 : Fourniture de Chaux éteinte pour l'usine d'Aix les Bains**

**AVENANT N°1**

**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget** domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

**D'UNE PART,**

**ET**

**UNIVAR** Siège : 17 avenue Louison Bobet – Val de Fontenay – 94 132 FONTENAY SOUS BOIS cedex  
Dépôt : ZI Lyon Nord – rue Jacquard – 69 726 GENAY cedex

**D'AUTRE PART,**

## **ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ**

Par marché de fournitures relatif à la fourniture en réactifs, Grand Lac a confié à l'entreprise UNIVAR  
Siège : 17 avenue Louison Bobet – Val de Fontenay – 94 132 FONTENAY SOUS BOIS cedex  
Dépôt : ZI Lyon Nord – rue Jacquard – 69 726 GENAY cedex (site de Aix-les-Bains et du Bourget du lac) dans le cadre du lot 2 et pour un montant de

Objet	Montant minimum annuel €HT	Montant maximum annuel €HT
Lot 2	4 000	12 000

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure marché de fourniture à bon de commandes, décomposé en trois lots :

**Lot n° 1** : Fourniture de Chlorure Ferrique pour les usines d'Aix les Bains, du Bourget du Lac

**Lot n° 2** : Fourniture de Chaux éteinte pour l'usine d'Aix les Bains

**Lot n° 3** : Fourniture d'Acide Sulfurique, Lessive de soude en vrac et en container, Hypochlorite de soude pour l'usine d'Aix les Bains

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

L'indice de révision des prix 201300 : indice « autres produits chimiques inorganiques de base » (indice le Moniteur) a été supprimé en septembre 2017

Ainsi, il convient de modifier la formule de révision des prix précisée à l'article 4.4 du CCAP avec le nouvel indice mentionné dans le Moniteur, à savoir l'indice 010534603.

La nouvelle formule de révision s'effectue dans les conditions suivantes :

Soit :

C<sub>n</sub> : coefficient de révision des prix

I<sub>n</sub> : Indice des prix connus à la date de révision des prix ;

I<sub>n0</sub> : Indice des prix au mois zéro soit 07/2016

010534603 : indice « autres produits chimiques inorganiques de base » (indice le moniteur)

La série 201300, en base 2010, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010534603, en base 2015, avec le coefficient de raccordement **1,2912**.

Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2017, il faut multiplier les indices de la nouvelle série par le coefficient.

TRTP : indice transport travaux publics (indice le moniteur)

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( 0.2 \times \frac{\text{TRTP}(n)}{\text{TRTP}(n_0)} + 0.8 \times \frac{010534603 \times 1.2912(n)}{201300(n_0)} \right)$$

Pour exemple sur l'année 2018-2019 date de révision à la date anniversaire de la notification du marché : 14 juillet 2018 au 13 juillet 2019

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( 0.2 \times \frac{\text{TRTP}(n)}{\text{TRTP}(n_0)} + 0.8 \times \frac{010534603 \times 1.2912(n)}{201300(n_0)} \right)$$

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( (0.2 \times 108.1/104.1) + 0.8 \times (116.5 \times 1.2912/124.2) \right)$$

Cn= 1,150114016

**ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER**

Cet avenant n'a pas d'impact financier car le coefficient de raccordement entre le nouveau et l'ancien indice ne modifie pas l'évolution des prix définie dans le marché initial.

**ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

**Pour la société UNIVAR,**

**Pour Grand Lac**

Jean Guy MASSONNAT  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Marché n°2016 - 14  
FOURNITURE EN REACTIFS DES USINES  
DE DEPOLLUTION DE GRAND LAC**

**LOT N°3**

**Lot n° 3 : Fourniture d' Acide Sulfurique, Lessive de soude en vrac et en container, Hypochlorite de soude pour l'usine d'Aix les Bains**

**AVENANT N°1**

**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget** domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

**D'UNE PART,**

**ET**

**PRODUITS CHIMIQUES PLATRET**, domiciliée 27 rue de Montréal Zone Industrielle BP 458 74108 ANNEMASSE, et désigné ci-après par l'expression « Produits Chimiques Platret »

**D'AUTRE PART,**

## **ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ**

Par marché de fournitures relatif à la fourniture en réactifs, Grand Lac a confié à l'entreprise **PRODUITS CHIMIQUES PLATRET**, domiciliée 27 rue de Montréal Zone Industrielle BP 458 74108 ANNEMASSE la fourniture en réactifs des usines de Grand Lac ( site de Aix-les-Bains et du Bourget du lac) dans le cadre du lot 1&3 et pour un montant de

Objet	Montant minimum annuel €HT	Montant maximum annuel €HT
Lot 3	25 000	60 000

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure marché de fourniture à bon de commandes, décomposé en trois lots :

**Lot n° 1** : Fourniture de Chlorure Ferrique pour les usines d'Aix les Bains, du Bourget du Lac

**Lot n° 2** : Fourniture de Chaux éteinte pour l'usine d'Aix les Bains

**Lot n° 3** : Fourniture d'Acide Sulfurique, Lessive de soude en vrac et en container, Hypochlorite de soude pour l'usine d'Aix les Bains

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

L'indice de révision des prix 201300 : indice « autres produits chimiques inorganiques de base » (indice le Moniteur) a été supprimé en septembre 2017

Ainsi, il convient de modifier la formule de révision des prix précisée à l'article 4.4 du CCAP avec le nouvel indice mentionné dans le Moniteur, à savoir l'indice 010534603.

La nouvelle formule de révision s'effectue dans les conditions suivantes :

Soit :

Cn : coefficient de révision des prix

In : Indice des prix connus à la date de révision des prix ;

Ino : Indice des prix au mois zéro soit 07/2016

010534603 : indice « autres produits chimiques inorganiques de base » (indice le moniteur)

La série 201300, en base 2010, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010534603, en base 2015, avec le coefficient de raccordement **1,2912**.

Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2017, il faut multiplier les indices de la nouvelle série par le coefficient.

TRTP : indice transport travaux publics (indice le moniteur)

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( 0.2 \times \frac{\text{TRTP}(n)}{\text{TRTP}(n_0)} + 0.8 \times \frac{010534603 \times 1.2912(n)}{201300(n_0)} \right)$$

Pour exemple sur l'année 2018-2019 date de révision à la date anniversaire de la notification du marché : 14 juillet 2018 au 13 juillet 2019

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( 0.2 \times \frac{\text{TRTP}(n)}{\text{TRTP}(n_0)} + 0.8 \times \frac{010534603 \times 1.2912(n)}{201300(n_0)} \right)$$

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( (0.2 \times 108.1/104.1) + 0.8 \times (116.5 \times 1.2912/124.2) \right)$$

Cn= 1,150114016

**ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER**

Cet avenant n'a pas d'impact financier car le coefficient de raccordement entre le nouveau et l'ancien indice ne modifie pas l'évolution des prix définie dans le marché initial.

**ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Pour la société PLATRET,**

**Pour Grand Lac**

Jean Guy MASSONNAT  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2016-14 : Fourniture en réactifs des usines de dépollution de Grand Lac - Lots 1, 2 et 3 - Avenant n.1

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/11/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/11/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2576 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181107-d2576-DE

---

**Date de décision :** 07/11/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires